



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de  
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/10/2024

Date d'affichage : 24/10/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -Étaient absents non excusés : -Procurations : -Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10Secrétaire : M. Pierre GALLET.**MA-DEL-2024-059 OBJET : NON VALEUR BUDGET EAU**

Sur proposition de Monsieur le trésorier par courrier explicatif du 03/10/2024.

Mr le Maire expose la demande de mettre en non valeur les sommes du suivantes :

Alec Francis	2023	46.14 €	Total	46.14 €
Blanken Dina Meintje	2019	123.66 €	Total	845.51 €
	2020	721.85€		
Crowcroft Linda	2019	127.63 €	Total	127.63 €
Crowcroft Mickael	2019	342.06 €	Total	342.06 €
De la Marterie	2023	0.01 €	Total	0.01€
Frohlich Gundula	2023	249.72 €	Total	249.72 €
Godet Huguette	2023	0.90 €	Total	0.90 €
Mongey Angélique	2021	67.13 €	Total	67.43 €
Tuneu Maie-France	2023	0.90 €	Total	0.90 €

Le total est de 1680.30 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de valider ou invalider les sommes en non valeurs ci-dessus.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer la demande en non valeur de créances irrécouvrables pour le montant valider par le conseil Municipal auprès de la Trésorerie au compte 6541.

## AR Prefecture

024-212404040-20241024-MA\_DEL\_2024\_059-DE  
Reçu le 24/10/2024

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de valider ou invalider les sommes en non valeurs ci-dessus.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer la demande en non valeur de créances irrécouvrables pour le montant valider par le conseil Municipal auprès de la Trésorerie au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à passer les écritures ci-dessous en Non Valeurs, et uniquement celles-ci.

Alec Francis	46.14 €
De la Marterie	0.01€
Godet Huguette	0.90 €
Tuneu Marie-France	0.90 €
Total de 47.95 €	

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Sous-préfecture de SARLAT et publication  
par voie d'affichage le 24/10/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

